

COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2019

- **Personnel mairie** : le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} février 2019.
- **Personnel mairie** : le Conseil Municipal sollicite l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Sarthe pour l'organisation du temps de travail des deux agents techniques en cas de nécessité de service (intempéries ou urgence).
- **Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise** : le Conseil Municipal accepte le versement en 2019 de deux fonds de concours de 2017 : un de 12 500€ pour la réhabilitation d'une classe et la mise en sécurité de la cour de l'école, et un autre de 1 409 € pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux.
- **Projet de préau** : le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget 2019 le projet de construction d'un préau dans la cour de l'école pour un montant de 25 000€ TTC et autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour cela.
- **Projets d'investissement 2019** : Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget de l'année 2019 le projet de réseau d'eau pluviale d'un montant de 14 000€ TTC ainsi que des dépenses de voirie.
- **DETR – DSIL 2019** : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR-DSIL 2019 pour le projet de construction d'un préau dans la cour de l'école et sollicite une subvention de 10 000€.
- **Impasse rue du Luart** : le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget 2019 l'aménagement d'une impasse rue du Luart, sollicite pour ce projet la dotation des amendes de police 2019.
- **Achat terrain** : le Conseil Municipal accepte d'acheter le terrain « le Petit Chatelier » cadastré A 544 à Monsieur LANDEAU Jean-Yves pour la somme de 2 200€ prix net vendeur, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarial et les frais de bornage.
- **Finances** : le Conseil Municipal approuve la proposition de réaménagement du prêt n°00054059096 auprès du Crédit Agricole (prêt salle polyvalente).
- **Dépenses d'investissement** : le Conseil Municipal accepte les dépenses d'investissement avant le vote du budget à hauteur maximale de 113 052.50€ pour les travaux de l'église et l'achat d'arbres.
- **Finances** : le Conseil Municipal accepte la ligne de trésorerie du Crédit Mutuel pour un montant de 88 000€.
- **Indemnité des élus** : le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités des élus selon l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.
- **Radars pédagogiques** : le Conseil Municipal retient le devis de la société MAVASA pour un montant de 4 703,86€ HT pour l'achat de deux radars pédagogiques.
- **Bois de chauffage** : le Conseil Municipal décide de vendre du bois de chauffage au prix de 30€ le stère, à prendre sur place.

Compte-rendu détaillé consultable à la mairie.